Argenteuil : Bébé mort, la nourrice acquittée

09/10/2010 à 12h05

La jeune femme d'origine indienne qui était accusée d'avoir battu à mort un nourrisson de 15 mois a été acquittée vendredi soir. La famille est restée sous le choc à l'annonce du verdict.

Accusée de la mort d'un nourrisson et de maltraitance sur sa soeur de deux ans et demi alors qu'elle en avait la garde à Argenteuil en novembre 2008, la nourrice vient d'être blanchie, après deux jours de procès à la cour d'assises de Pontoise. Après deux ans de préventive à la maison d'arrêt pour femmes de Versailles, la jeune femme devait donc être libérée vendredi soir.

En novembre 2008, les parents de Frideline sont appelés par le mari de la nourrice qui leur indique avoir emmené leur fille à l'hôpital car elle régurgitait son yaourt. Arrivé sur place, le père de l'enfant, Fridou Lavoile, apprend que l'enfant est décédé avant même son arrivée à l'hôpital. Les médecins relèvent alors des ecchymoses sur le visage et le corps du bébé et une rupture du foie qui explique le décès. La soeur aînée de la victime, âgée de deux ans et demi et également confiée à la nourrice, a le bras cassé et des ecchymoses. Les médecins prescriront 28 jours d'ITT.

Timide, effacée, le regard fuyant, la jeune accusée d'origine indienne s'est exprimée d'une voix à peine audible. Ses propos étaient retranscris par un traducteur. Pour sa défense, Jaswinder Singh avait déclaré s'être absentée quelques minutes pour aller chercher le courrier et avoir retrouvé l'enfant écrasée par une table de salon à son retour. Au final, les deux jours de procès n'ont pas véritablement réussi à établir ce qui s'était réellement passé ce jour-là.

Le Figaro

(Merci à Aurelius)